

**QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE
DÉSIGNÉE****Teresa RIBERA****Vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et
compétitive****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Durant toute ma carrière professionnelle, principalement en tant que fonctionnaire, je me suis consacrée à la promotion du bien commun européen. Je sais combien il est important que les politiques économiques et environnementales soient alignées afin que les avantages sociaux, la prospérité économique, les gains de compétitivité et la bonne gestion environnementale soient au rendez-vous. Une transformation saine et efficace de l'économie requiert un large soutien de la société fondé sur le dialogue et un vaste consensus.

En tant que vice-Première ministre et ministre de la transition écologique du gouvernement espagnol, secrétaire d'État à l'environnement et directrice générale de l'Office espagnol chargé du changement climatique, j'ai d'ailleurs déployé toute mon énergie au service du rapprochement d'opinions et d'attentes différentes afin de garantir le progrès et d'aller de l'avant. Je me suis efforcée de lever les blocages, d'aligner les positions, de tisser des liens entre de multiples variables et de rechercher des solutions pensées dans une perspective globale.

Ma participation active aux négociations sur le climat m'a enseigné que face à des défis complexes, il convient d'adopter une approche multidimensionnelle et d'intégrer différentes disciplines (énergie, climat, environnement, industrie, finance, etc.). Grâce à mon expérience en tant que directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), j'ai pu apporter une contribution intellectuelle à l'élaboration de l'accord équilibré sur le climat conclu à Paris en 2015 par la communauté internationale.

J'ai pu apprécier combien il était important de conclure et de favoriser des accords solides et de reconnaître nos interdépendances. Mais surtout, j'ai compris que les personnes concernées au premier chef par nos politiques doivent invariablement être associées au processus décisionnel. La transition vers un nouveau modèle industriel et économique nécessite de nouvelles approches et une attention particulière portée à celles et ceux qui sont les plus touchés.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et celui que nous devons anticiper pour préparer l'avenir ne peuvent être relevés de manière cloisonnée, car toutes ces réalités sont interconnectées. Par conséquent, je pense que les commissaires de l'UE doivent former une seule équipe, en suivant une approche stratégique commune fondée sur l'équilibre et le consensus.

En tant que commissaire européenne, je mettrai en œuvre les orientations politiques 2024-2029 de la présidente élue, animée de la ferme conviction qui a guidé ma carrière professionnelle et politique: à savoir jeter des ponts et favoriser le dialogue, soit le meilleur moyen pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Je pense que ces compétences sont particulièrement utiles dans la situation actuelle, qui exige que nous soyons plus unis que jamais pour relever les défis de l'UE, dans un contexte de forte concurrence mondiale, pour trouver comment améliorer au mieux la compétitivité de notre industrie, garantir un marché performant et agir de manière résolue pour apporter les bonnes réponses aux attentes des citoyens conformément à nos valeurs.

Comme l'ont souligné les rapports d'Enrico Letta et de Mario Draghi, pour réussir dans l'environnement mondial actuel, nous avons besoin d'un marché unique performant pour favoriser la prospérité, protéger les consommateurs et mettre en place un écosystème attrayant pour les investissements, l'innovation, une industrie propre et l'emploi et ainsi être compétitifs à l'échelle mondiale.

En tant que commissaire européenne, je serai également ferme en matière de politiques de parité des sexes. Je prends l'engagement que mes équipes respecteront ce principe et je m'emploierai à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Je suis déterminée à faire en sorte, avec les autres membres du collège, que l'intégration du principe d'égalité soit une pièce maîtresse de notre transition propre, juste et compétitive.

Je suis déterminée à travailler avec mes collègues commissaires pour que la prospérité promise par l'UE à nos jeunes générations soit une réalité. Nous le devons aux générations présentes et futures afin de contribuer à la bonne santé de la planète. Nous devons donc continuer à intégrer une dimension d'équité intergénérationnelle dans nos politiques afin de ne laisser personne sur le carreau, y compris dans des domaines tels que les compétences et le logement. Je suis également déterminée à garantir les mêmes normes dans l'ensemble de l'Union européenne en matière de bien-être animal, ainsi que leur mise en œuvre cohérente, tout en tenant compte de la durabilité et des considérations éthiques, scientifiques et économiques ainsi que des attentes des consommateurs. Au niveau international, nous devons continuer à promouvoir des normes mondiales de haut niveau.

Il n'y a pas de conflit entre mon parcours personnel et professionnel, d'une part, et les responsabilités que je pourrais assumer en tant que commissaire européenne, d'autre part. Je n'ai aucun intérêt privé dans le monde de la finance ou dans celui de l'entreprise. Je suis pleinement consciente de la responsabilité qui sera la mienne et rien ne me détourne ou ne me détournera du principe de neutralité. Je me consacrerai totalement au bien commun des citoyens européens. Si une situation de conflit d'intérêts potentiel se présentait dans l'exercice de mes fonctions de commissaire, j'en informerais sans délai la présidente M^{me} von der Leyen.

La discipline et le respect m'habitent, j'ai conscience des objectifs et des compétences définis dans les traités de l'UE et j'y suis attachée. Tout au long de ma carrière, j'ai préservé et je continuerai à préserver la confidentialité avec diligence et indépendance. Je prêterai allégeance à la défense et à la mise en œuvre des traités de l'UE et j'agirai en toute neutralité et indépendance à l'égard des intérêts de chaque État membre, y compris celui qui a proposé ma nomination.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je m'engage à tenir le Parlement européen constamment informé des domaines relevant de ma responsabilité. Si ma nomination est confirmée, je veillerai à ce que cette approche soit suivie de manière cohérente dans l'ensemble de mon portefeuille, en étroite coopération avec les autres membres du collège et les services compétents, en particulier avec les commissaires du groupe «Transition propre, juste et compétitive», afin de garantir la transparence et le flux d'informations avec le Parlement.

J'assumerai la responsabilité des décisions prises par la Commission en tant que collège. Et, plus important encore, je le ferai dans le respect des citoyens européens. Je me rendrai régulièrement dans les États membres, sans me limiter aux capitales.

Ensemble, nous devons faire plus et plus vite en faveur d'une prospérité et d'une compétitivité durables en Europe. Nous devons nous efforcer d'assurer une transition propre, juste et compétitive qui profite à tous les citoyens, en veillant à améliorer l'efficacité des marchés pour les consommateurs et les entreprises en Europe. Pour ce faire, il convient d'utiliser tous les instruments disponibles, dans le plein respect des traités de l'UE et de manière cohérente et coordonnée.

La politique de concurrence, parallèlement à d'autres instruments stratégiques pertinents de l'UE et des États membres, jouera un rôle important. En garantissant des conditions équitables au sein du marché unique, elle contribue à faire baisser les prix, à accélérer l'innovation et à rendre l'économie plus résiliente. Cela rendra l'Europe plus compétitive dans l'économie mondiale, en particulier dans les secteurs les plus innovants, et soutiendra l'UE dans sa transition vers la neutralité climatique. Il en va de même pour la transition juste: en nous appuyant sur des marchés compétitifs, nous pourrions atteindre nos objectifs plus rapidement, plus équitablement et plus efficacement, en ne laissant personne ni aucun territoire de côté.

Je travaillerai en étroite collaboration avec le Parlement européen et engagerai un dialogue ouvert et structuré, fondé sur la confiance mutuelle. Je ferai preuve de transparence concernant les motivations, le contexte économique et la philosophie générale qui justifient nos règles et nos décisions. Dans ce contexte, je m'engage à participer régulièrement aux réunions des commissions et aux échanges en plénière sur des sujets relevant de mon portefeuille, ainsi qu'à participer personnellement aux négociations importantes en trilogue.

Avec mes services, je serai disposée à participer à des discussions informelles avec les députés dans le cadre des groupes de travail des commissions et des réunions publiques des coordinateurs, organisées par le secrétariat des commissions concernées, ainsi qu'à des dialogues bilatéraux avec les députés au Parlement européen.

Je continuerai à utiliser tous les moyens dont je dispose pour que les parties prenantes et le public restent informés et mobilisés. Toute proposition stratégique importante fera l'objet d'une consultation publique.

Je suis convaincue que nous collaborerons dans un climat de confiance mutuelle totale. Vous pouvez compter sur moi.

La présidente élue, M^{me} von der Leyen, s'est engagée à ce que sa Commission assure le suivi des résolutions du Parlement. Je souscris pleinement à cet objectif. Le cas échéant, j'organiserai un dialogue structuré avec vous afin de discuter de la manière de faire avancer toute résolution au titre de l'article 225 relevant de ma compétence que votre institution pourrait adopter et je veillerai à ce que la Commission réponde à ces résolutions dans les trois mois suivant leur adoption.

Questions de la commission des affaires économiques et monétaires

Aides d'État

3. Dans le cadre du pacte pour une industrie propre, vous êtes chargée d'élaborer un nouvel encadrement des aides d'État. Comment comptez-vous trouver le juste équilibre entre soutenir la politique industrielle et préserver une concurrence loyale et des conditions de concurrence équitables? Reconnaissez-vous les risques de fragmentation du marché unique découlant de la divergence dans les marges de manœuvre budgétaire des États membres? Selon vous, quels sont les garde-fous pour prévenir les distorsions du marché? Qu'en est-il des économies ayant moins de capacités budgétaires?

Ainsi que le prévoient les traités, les aides d'État devraient cibler les défaillances du marché et éviter les surcompensations, l'éviction du financement privé et d'autres distorsions de concurrence indues au sein du marché unique. En tant que vice-présidente exécutive, je veillerai au respect de ces principes, en garantissant l'égalité de traitement de tous les États membres. Je suis pleinement attachée à l'instauration de conditions de concurrence équitables dans l'Union européenne, car elles constituent la base d'une transition propre, juste et compétitive. Ces dernières années, la politique en matière d'aides d'État a permis à l'économie européenne et à ses entreprises de faire face aux crises successives. Cette politique a également beaucoup évolué afin de s'aligner sur les objectifs stratégiques de l'UE, notamment pour rendre possibles les transitions écologique et numérique et la résilience.

Sur cette base, au cours de son dernier mandat, la Commission a autorisé l'octroi par les États membres de plus de 450 milliards d'euros d'aides en faveur de l'énergie et de l'environnement, qui s'ajoutent aux quelque

800 milliards d'euros d'aides d'État autorisés dans le cadre de la crise énergétique. Les règles existantes en matière d'aides d'État offrent déjà de nombreuses options de soutien de l'écologisation et de la décarbonation de l'économie de l'UE qui sont largement utilisées par les États membres. Nous devons à présent accélérer et approfondir notre mise en œuvre afin d'atteindre nos objectifs communs.

Pour relever le défi de la décarbonation, l'UE doit parler d'une seule voix, en tirant parti des ressources collectives et des chaînes de valeur européennes afin de favoriser les économies d'échelle en vue d'une transition équitable, efficace au regard des coûts et axée sur l'innovation. Je suis convaincue que le marché unique est le meilleur atout de l'Europe. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les États membres se livrer à des courses aux subventions au cours desquelles les pays plus grands et plus riches offriraient des conditions plus avantageuses que les États plus petits et moins riches. Nous devons promouvoir des écosystèmes industriels durables profitant à l'ensemble de l'UE, et nous devons continuer à favoriser le développement économique des régions moins développées de l'UE en encourageant les investissements productifs qui favorisent la cohésion européenne.

La simplification et l'accélération des procédures d'évaluation des aides d'État constitueront également une priorité. Nous ne pouvons pas nous permettre de retarder le soutien public à la transition énergétique ou aux mesures visant à décarboner l'industrie européenne et à la rendre compétitive. Dans cet esprit, et dans le cadre de ma lettre de mission, j'élaborerai un nouveau cadre de contrôle des aides d'État afin de permettre aux États membres d'octroyer des aides d'État de manière rapide et efficace dans le cadre du pacte pour une industrie propre. Ce cadre s'appuiera sur l'expérience tirée de l'encadrement temporaire de crise et de transition et poursuivra les objectifs suivants: i) accélérer le déploiement de la production d'énergie renouvelable; ii) développer la décarbonation industrielle et l'efficacité énergétique, en particulier dans les secteurs à forte intensité énergétique; et iii) garantir une capacité de production suffisante pour les technologies propres en Europe, notamment s'il existe un risque de voir de tels investissements être détournés vers des pays tiers en raison des subventions qui y seraient proposées. Ce faisant, je veillerai à ce que les objectifs de cohésion et l'intégrité du marché unique soient préservés.

Concentrations

4. Quels changements impliqueraient la «nouvelle approche en matière de politique de concurrence» et comment pourrait-elle être mieux alignée sur la politique industrielle? Êtes-vous satisfaite de l'application, dans son état actuel, du règlement sur les concentrations? Seriez-vous favorable au fait de donner à la Commission la possibilité d'examiner également les concentrations inférieures au seuil de notification? Comment protégerez-vous nos innovateurs européens des acquisitions prédatrices ou des acquisitions d'entreprises établies dans l'UE par des entreprises d'États étrangers soutenues et subventionnées par leur gouvernement d'une manière que les règles du marché unique de l'UE interdisent pour les entités de l'UE?

La Commission précédente avait déjà fait beaucoup pour que tous les instruments de concurrence (contrôle des concentrations, des pratiques anticoncurrentielles et des aides d'État) soient axés sur la protection d'une concurrence loyale et alignés sur les objectifs tendant à parvenir à une économie européenne verte, numérique et résiliente. La Commission a ajouté de nouveaux instruments pour relever les défis émergents dans le marché unique, en particulier la question des contrôleurs d'accès numériques (le règlement sur les marchés numériques - le DMA) et les effets de distorsion des subventions étrangères (le règlement sur les subventions étrangères). Mais les défis auxquels est confrontée l'économie de l'UE exigent davantage. Ces nouveaux instruments doivent être pleinement mis en œuvre. La concurrence et d'autres politiques, telles que la politique industrielle, commerciale ou budgétaire, jouent un rôle complémentaire dans le renforcement de la compétitivité et de la croissance économique à long terme. Comme le reconnaît le rapport Draghi, il n'y a pas de compétitivité sans concurrence effective dans une économie de marché. L'application correcte de la politique de concurrence devrait améliorer l'innovation et peut rendre la politique industrielle européenne plus efficace et plus efficace en aidant à mettre en place les mesures d'incitation appropriées.

Si ma nomination au poste de vice-présidente exécutive est confirmée, conformément aux orientations politiques de la présidente von der Leyen et à ma lettre de mission, je poursuivrai la modernisation de la politique de concurrence, en mettant l'accent sur trois objectifs clés généraux.

Premièrement, je simplifierai et j'accélérerai considérablement les processus pour les rendre efficaces dans l'environnement dynamique actuel. Nous ne pouvons pas nous permettre de reporter le soutien public nécessaire à la transition énergétique et conduisant à une baisse des prix ou les mesures de décarbonation de l'industrie européenne permettant à celle-ci de rester compétitive. À cet égard, nous devons encore simplifier les conditions d'autorisation des aides d'État. De la même manière, nous ne pouvons pas nous permettre de mener des enquêtes antitrust interminables durant lesquelles les entreprises continuent de profiter de leurs pratiques

anticoncurrentielles. Nous devons devenir plus efficaces en examinant ce que donnerait une éventuelle mise à jour des règles de procédure, sur la base de l'évaluation en cours du cadre procédural des enquêtes antitrust. Il s'agit d'un exercice auquel le Parlement européen devrait bien entendu rester étroitement associé. Enfin, nous devons veiller à être suffisamment souples pour faire appliquer la politique de concurrence dans la réalité numérique actuelle. La transition numérique est au cœur de la relance de la croissance de la productivité en Europe et il est essentiel d'agir au bon moment pour que les marchés restent ouverts et performants tant pour les nouveaux acteurs numériques que pour la diffusion de solutions numériques dans notre économie.

Deuxièmement, je m'attacherai à renforcer et à mieux cibler l'application des règles de concurrence. Par exemple, je veillerai à ce que les règles de concurrence soient strictement appliquées et à ce que nos actions visent les mesures d'aide ou les pratiques commerciales qui faussent le plus la concurrence. À l'inverse, je fournirai des orientations en amont et réduirai les formalités administratives pour que les États membres mettent en œuvre les mesures publiques qui ne posent pas de difficulté et j'agirai pour rendre possible une coopération propice à la concurrence entre les entreprises. De même, je plaiderai pour une application stricte du DMA, en modelant la politique de la Commission concernant ce nouvel instrument majeur, afin d'apporter des résultats concrets aux entreprises et aux utilisateurs finaux européens.

Troisièmement, je veillerai à poursuivre l'alignement effectif de la politique de concurrence sur les priorités de l'UE. Cela suppose bien entendu de contribuer au pacte pour une industrie propre en vue d'une économie européenne durable et compétitive et d'approfondir notre marché unique. Il s'agira également de promouvoir les investissements en collaborant avec d'autres membres du collège afin d'aligner les critères qui permettent de combiner les financements privés, nationaux et de l'UE le plus efficacement possible.

En ce qui concerne plus spécifiquement le contrôle des concentrations, l'UE s'est généralement montrée favorable à la consolidation du marché et aux avantages qu'elle peut procurer — à l'exception évidente des cas où la consolidation entrave de manière significative l'exercice d'une concurrence effective, notamment parce qu'elle génère un pouvoir de marché excessif, ce qui peut nuire à l'ensemble de l'économie de l'UE, y compris aux PME et, bien entendu, aux consommateurs. Bien que cet équilibre de base consistant à empêcher une accumulation excessive de pouvoir de marché doive être maintenu, le contrôle des concentrations dans l'UE doit continuer à évoluer pour tenir compte des besoins et des dynamiques actuels tels que la mondialisation, la numérisation, la durabilité, l'innovation et la résilience. Il convient de tenir compte de la modification du niveau d'efficacité pour les activités à forte intensité d'investissement ou de la portée géographique des activités des entreprises concurrentes. La volonté des clients d'envisager, à terme, de se tourner vers de nouveaux fournisseurs ayant développé des produits dans d'autres régions ou de valoriser des fournisseurs locaux plus fiables doit être prise en considération. Une adaptation continue est nécessaire pour que l'application des règles de contrôle des concentrations par l'UE demeure un facilitateur essentiel de la compétitivité des entreprises de l'UE dans le plein respect des traités, y compris lorsqu'elles opèrent sur les marchés mondiaux ou que les acteurs mondiaux commencent à pénétrer les marchés européens. Bien que ces évolutions se fassent dans une large mesure dans le cadre de la pratique décisionnelle, il est essentiel que le cadre juridique sous-jacent reste moderne et adapté à l'objectif poursuivi.

Je m'engage donc à mener à bien la tâche qui figure dans ma lettre de mission, à savoir moderniser la politique de concurrence particulièrement en ce qui concerne le contrôle des concentrations, en procédant à un réexamen des lignes directrices sur les concentrations horizontales conformément à ma lettre de mission. Mon objectif est de veiller à ce que le contrôle des concentrations accorde le poids approprié aux besoins de l'économie de l'UE et reflète, de manière générale, les objectifs stratégiques et les réalités du marché, y compris les gains d'efficacité possibles. Il s'agirait d'un réexamen dont les moteurs principaux seraient l'innovation, l'investissement et la résilience.

Parallèlement, je suis déterminée à trouver rapidement le meilleur moyen de faire en sorte que les «acquisitions prédatrices» d'entreprises cibles dont le chiffre d'affaires est faible ou nul, mais qui présentent un fort potentiel de compétitivité et d'innovation, n'échappent pas à l'examen au regard des règles de l'UE en matière de concentrations, au seul motif qu'elles n'atteignent pas les seuils de notification fondés sur le chiffre d'affaires. Il s'agit là d'un élément essentiel de protection de l'innovation et de la compétitivité future dans l'UE. À cette fin, j'examinerai toutes les options sans créer de charge administrative ni d'insécurité juridique supplémentaire inutile pour les entreprises.

Par ailleurs, je ferai appliquer rigoureusement le règlement sur les subventions étrangères afin de protéger le marché unique contre les subventions génératrices de distorsions accordées par des pays tiers, en particulier le volet de cette législation qui s'applique aux concentrations. Ce faisant, je plaiderai énergiquement en faveur de conditions de concurrence équitables au niveau mondial pour les entreprises européennes, avec les autres membres

du collège et des États membres responsables d'autres outils tels que le filtrage des investissements directs étrangers et les instruments de défense commerciale.

Rapport Draghi

5. Prendrez-vous des mesures pour mettre au point un «nouvel outil pour la concurrence», comme le propose le rapport Draghi, afin de résoudre les problèmes structurels de concurrence, en accordant une attention particulière aux catégories sensibles de consommateurs? Quelles autres propositions des rapports Letta et Draghi relatives à la concurrence seriez-vous disposée à mettre en œuvre? Quel rôle la politique de concurrence devrait-elle jouer dans la lutte contre la dynamique inflationniste?

Les rapports Letta et Draghi soulignent tous deux combien il est important pour la compétitivité de l'UE d'approfondir le marché unique en renforçant la concurrence et en conservant des conditions de concurrence équitables. Je soutiens pleinement l'objectif urgent d'approfondissement du marché unique, y compris dans les secteurs stratégiques clés, afin de bénéficier d'effets d'échelle. Et je partage entièrement l'avis selon lequel l'affaiblissement des règles de concurrence affaiblit également les moteurs de la croissance, de l'investissement et de la compétitivité européenne. Si ma nomination au poste de vice-présidente exécutive est confirmée, je me concentrerai sur la modernisation et le renforcement de l'application des règles de concurrence, conformément à ma lettre de mission, et en étant également très attentive aux recommandations contenues dans les deux rapports.

La proposition de «nouvel outil pour la concurrence» contenue dans le rapport Draghi attire l'attention sur des problèmes structurels rencontrés sur certains marchés qui peuvent susciter des inquiétudes, concernant par exemple la collusion tacite, la vulnérabilité des consommateurs ou les dépendances excessives, sans entraîner une violation manifeste des règles de concurrence. Je pense qu'il convient de mener une réflexion approfondie sur la manière dont une nouvelle étude de marché et un nouveau mécanisme d'enquête pourraient détecter ces problèmes dans des domaines spécifiques et sur la manière dont ils pourraient les résoudre de manière efficace en utilisant les ressources à bon escient, en coopération avec les acteurs du marché concernés et en complément des outils existants du droit de la concurrence de l'UE et des États membres, tels qu'ils ont récemment été renforcés par le DMA et le règlement sur les subventions étrangères. Le critère de référence pour tout «nouvel outil pour la concurrence» devrait être de pouvoir effectivement produire des résultats et de ne pas affaiblir l'application des règles de concurrence existantes ou porter atteinte à la prévisibilité pour les entreprises.

Enfin, bien que la mise en œuvre des règles de concurrence ne soit pas en tant que telle un outil de lutte contre l'inflation et ne puisse pas s'attaquer directement à des facteurs de l'inflation comme la rareté ou les hausses de la demande, elle peut veiller à ce que les opérateurs du marché ne tirent pas parti des situations de choc pour augmenter les prix au-delà des niveaux concurrentiels ou pour maintenir les prix artificiellement haut en cas de retour à la normale du marché alors qu'ils auraient dû revenir à des niveaux plus bas. En favorisant des marchés concurrentiels et contestables, la politique de concurrence de l'UE peut contribuer à prévenir les hausses de prix ou à faciliter les baisses de prix. Cela vaut pour les marchés clés qui sont menacés par une dépendance excessive à l'égard d'un fournisseur unique ou d'un très petit nombre de fournisseurs. Si ma nomination est confirmée, j'ai l'intention d'accorder toute l'attention requise à de telles situations.

Questions de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

6. Quelles mesures concrètes prendrez-vous pour garantir la mise en œuvre intégrale et en temps utile de l'acquis environnemental et du pacte vert, notamment en ce qui concerne la législation «Ajustement à l'objectif 55»? Comment comptez-vous réaliser cette tâche «de la manière la plus simple et la plus juste et en dialoguant avec toutes les parties prenantes», comme le précise votre lettre de mission, tout en garantissant la compétitivité, compte tenu également de la situation spécifique des PME, et en assurant une transition juste? Selon vous, quelles sont les lacunes et les incohérences ou chevauchements réglementaires qui subsistent dans le pacte vert pour l'Europe et les politiques connexes, et quelles mesures concrètes entendez-vous prendre pour y remédier?

Au cours de son dernier mandat, la Commission a présenté un cadre juridique sans précédent pour mettre l'UE sur les voies de la neutralité climatique d'ici à 2050. L'adoption d'un cadre aussi ambitieux, dans le contexte de crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19 et le déclenchement de la guerre en Ukraine, témoigne de la détermination européenne à devenir le premier continent neutre sur le plan climatique. Si ma nomination est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec les membres concernés du collège pour suivre régulièrement sa mise en œuvre et veiller ainsi à ce que nous atteignons les objectifs fixés. Cette coopération sera complétée par des dialogues sur la mise en œuvre qui s'appuieront sur les bonnes expériences acquises jusqu'à présent au contact

des parties prenantes dans le cadre d'une approche fondée sur la chaîne de valeur, notamment les régions et les communautés locales, ainsi que les partenaires financiers et sociaux. Si nécessaire, nous pouvons élaborer des orientations et des mesures d'exécution le cas échéant. J'ai l'intention de coopérer étroitement avec la personne qui occupera la fonction de commissaire chargé de l'économie et de la productivité, de la mise en œuvre et de la simplification afin de superviser les tests de résistance de l'acquis de l'UE dans le domaine de ma compétence. Dans ce contexte, nous dialoguerons avec les parties prenantes afin de recenser les lacunes, les incohérences et les charges réglementaires inutiles.

Je travaillerai en étroite collaboration avec les États membres à la finalisation et à la mise en œuvre des plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC), qui sont essentiels à la réalisation du paquet «Ajustement à l'objectif 55» sur le terrain, en soulignant les lacunes dans la mise en œuvre du cadre par les États membres.

En ce qui concerne les politiques environnementales, je collaborerai avec les États membres et d'autres parties prenantes afin de recenser les domaines clés qui nécessitent des réformes structurelles pour lutter contre le non-respect persistant. J'écouterai les États membres, les régions, les citoyens et les entreprises afin de renforcer la confiance et de veiller à ce que la législation produise des résultats pour les citoyens. Je chercherai à adopter des mesures pour renforcer les capacités administratives à tous les niveaux — national, régional et local — et aider les responsables de la mise en œuvre à tirer mutuellement des enseignements de leurs expériences respectives. Même s'il vaut mieux prévenir que guérir, en collaboration avec les commissaires concernés, nous n'hésiterons pas à recourir également aux procédures de répression. Nous nous concentrerons sur les problèmes structurels et systémiques de non-respect lorsque les mesures de répression adoptées par la Commission présentent la plus grande valeur ajoutée. En particulier, nous veillerons à ce que les directives de l'UE soient pleinement et correctement transposées.

En outre, si ma nomination est confirmée, j'accorderai une attention particulière à la législation d'exécution et à la législation déléguée à venir. Il sera essentiel d'éviter les charges administratives inutiles, de respecter le principe du «rapport une fois pour toutes» et de ne pas dédoubler les obligations de déclaration d'informations. La simplification passe par une amélioration des politiques européennes et la réalisation des objectifs stratégiques de la manière la moins contraignante et la plus efficiente possible en matière de coûts, ce qui nécessite des politiques cohérentes et complémentaires. Il va sans dire que les nouveaux actes législatifs devraient servir d'exemples pour une législation simple, rapide et efficace.

Pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux à l'horizon 2030, je travaillerai main dans la main avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle ainsi qu'avec les commissaires travaillant sous ma direction pour présenter un nouvel éventail de propositions et d'initiatives, y compris celles liées au pacte pour une industrie propre, à l'acte législatif sur l'économie circulaire, à l'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie, au train de mesures sur l'industrie chimique et aux crédits «nature» pour ne citer que quelques exemples.

7. Quelles actions spécifiques proposerez-vous pour garantir une approche cohérente vers une transition propre, juste et compétitive, et quels liens percevez-vous entre ces trois aspects de votre portefeuille? Quelles nouvelles actions spécifiques prévoyez-vous de proposer pour constituer un cadre propice à la réalisation des objectifs climatiques, y compris dans le cadre du pacte pour une industrie propre et couvrant tous les secteurs de l'économie? Comment envisagez-vous de créer un environnement réglementaire et d'investissement plus rationalisé et plus favorable afin d'encourager des investissements et une innovation respectueux du climat, ainsi que l'adoption des technologies propres, de façon à garantir une transition juste pour tous? Quel type de mesures proposerez-vous pour mobiliser les investissements nécessaires à cette transition, y compris pour les PME, afin de soutenir toutes les parties prenantes concernées, en particulier les entreprises, les travailleurs et les ménages? Quelle est votre position sur la modification ciblée du règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes?

La transition écologique offre à l'économie européenne d'importantes possibilités de croissance et l'UE a montré qu'une augmentation du PIB couplée à une diminution des émissions de CO₂ était possible. Toutefois, cette transition est également synonyme de difficultés et d'incertitudes pour nombre de secteurs et de travailleurs. Si ma nomination est confirmée, je collaborerai avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation afin de veiller à ce que nos initiatives soient bien alignées et à ce que les services compétents de la Commission travaillent main dans la main pour assurer la réussite de la transition propre de l'Europe, en ne laissant personne ni aucun territoire de côté. Conformément à ses objectifs juridiques, la mise en œuvre du Fonds social pour le climat devrait venir en aide aux plus vulnérables.

En ce qui concerne le pacte pour une industrie propre visant à renforcer la compétitivité de l'industrie de l'UE et à accélérer la décarbonation de l'Europe, j'ai l'intention de travailler avec la personne qui occupera le poste de vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle. Le pacte pour une industrie propre doit être global et unifier les outils de l'UE en faveur de la prospérité, de la compétitivité, de la décarbonation et de l'équité sociale, en créant des synergies entre eux. Le pacte pour une industrie propre se concentrera sur le renforcement des arguments économiques en faveur de la décarbonation et sur le soutien apporté à l'industrie dans ses efforts d'innovation et de développement. Il présentera un ensemble d'initiatives visant, mais pas uniquement, à simplifier les procédures administratives pour la décarbonation de l'industrie, à mettre en place un cadre pour le développement de marchés pilotes et à mobiliser des fonds privés pour la transition. Il gèrera de manière adéquate l'impact social de la décarbonation au moyen de deux leviers: par une transition juste (niveau territorial/régional) et par une transition équitable (problèmes plus vastes de répartition de la politique climatique). Nous élaborerons un plan d'action pour que les entreprises et les ménages aient accès à des prix de l'énergie abordables, en examinant toutes les composantes des prix de l'énergie (notamment la taxation de l'énergie propre et les marchés financiers des produits énergétiques), afin de compenser l'un des principaux désavantages concurrentiels de l'UE, et nous élaborerons également un acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie en nous concentrant sur les industries à forte intensité énergétique. Cette réglementation soutiendra le développement, la production et la diffusion des technologies propres européennes dans l'industrie et accélérera les procédures de planification, d'appel d'offres et d'octroi de permis, en particulier pour la transition des industries à forte intensité énergétique. Les partenariats pour des échanges et des investissements propres renforceront nos relations avec les pays partenaires dans l'intérêt mutuel. Cela créera un cadre propice à la prise de décisions d'investissement appropriées pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE. Conformément à ma lettre de mission, et comme indiqué dans ma réponse à la question 3, j'élaborerai également un nouveau cadre en matière d'aides d'État afin de permettre aux États membres de fournir des aides d'État rapides et efficaces, tout en évitant les surcompensations, l'éviction du financement privé et d'autres distorsions de concurrence indues au sein du marché unique. Le pacte pour une industrie propre devrait instaurer les conditions propices pour i) transformer notre stratégie de décarbonation en une source de croissance et d'emplois de qualité, ii) aider les entreprises à être compétitives à l'échelle mondiale dans les secteurs des technologies propres et iii) permettre aux citoyens de profiter de la transition. Une politique industrielle européenne nécessite l'instauration d'un dialogue social et le partage des responsabilités par les entreprises.

Les États membres constituent le ciment d'une économie européenne hautement compétitive, mais pour relever le défi de la décarbonation, l'UE doit agir de manière collégiale et non en tant que 27 États membres distincts, en dégagant des capacités collectives pour réaliser des économies d'échelle, favoriser l'innovation et rendre la transition rentable.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 5, je collaborerai aussi étroitement avec les États membres pour veiller à ce qu'ils finalisent leurs plans nationaux en matière d'énergie et de climat dans les meilleurs délais. Ils contribueront à la proposition d'objectif climatique à l'horizon 2040.

La mise en œuvre du cadre juridique existant nécessitera une contribution importante des fonds privés. Je m'emploierai au sein du collège à combiner de la manière la plus efficiente en matière de coûts les fonds privés, nationaux et de l'Union afin de maximiser l'incidence et arriver à la décarbonation requise. La Commission proposera également un nouveau Fonds européen pour la compétitivité afin de garantir que nous investissons dans l'innovation et les technologies qui façonneront notre économie et stimuleront nos transitions, y compris la transition écologique. Conformément à la lettre de mission, cette initiative devrait être liée aux projets importants d'intérêt commun (PIIEC) et les soutenir.

En ce qui concerne le règlement établissant des normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les voitures et les camionnettes, il s'agit d'un volet essentiel des efforts de l'UE pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 et pour atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050. Des politiques ambitieuses sont nécessaires pour garantir une réduction rapide et suffisante des émissions dans tous les secteurs, y compris celui des transports. À cet égard, les normes de performance en matière d'émissions de CO₂ pour les camionnettes et les voitures neuves définissent des objectifs clairs à partir de 2030 et tablent sur une réduction de 100 % des émissions à partir de 2035. L'utilisation de l'électricité et des carburants propres doit être rendue possible. Comme indiqué dans les orientations politiques: *«Parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050 nécessitera un large éventail de technologies innovantes dans des domaines allant de la mobilité à l'énergie. Par exemple, l'objectif de neutralité climatique pour les voitures en 2035 apporte de la prévisibilité aux investisseurs et aux constructeurs. Sa réalisation nécessitera une approche neutre sur le plan technologique, dans laquelle les carburants de synthèse auront un rôle à jouer, grâce à une modification ciblée de la réglementation dans le cadre du réexamen prévu.»* Cela est également souligné dans la lettre de

mission adressée à la personne qui exercera la fonction de commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre.

8. Comment comptez-vous assurer une réelle coordination avec le vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, ainsi qu'avec les commissaires travaillant sous votre direction, afin de vous acquitter des tâches mentionnées dans votre lettre de mission? Quelles initiatives concrètes proposerez-vous en ce qui concerne l'objectif climatique à l'horizon 2040, l'environnement, l'économie circulaire propre et la transition juste? Comment garantirez-vous la cohérence entre la transition propre et la réalisation des objectifs en matière de climat et de biodiversité, d'une part, et la politique de concurrence, d'autre part?

Si ma nomination au poste de vice-présidente exécutive est confirmée, je veillerai à une réelle coordination avec la personne qui occupera le poste de vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, ainsi qu'avec les commissaires concernés, afin de m'acquitter des tâches mentionnées dans ma lettre de mission. Pour y parvenir, j'organiserai des réunions régulières avec les commissaires et le personnel afin de suivre les progrès accomplis, d'aligner les objectifs et de favoriser la coopération, en tirant parti de l'expertise des services de la Commission. J'entretiendrai également des dialogues réguliers avec les parties prenantes, depuis l'industrie jusqu'aux autorités locales et depuis le monde de la finance jusqu'aux consommateurs, afin d'évaluer les progrès accomplis. Je chercherai à établir un partenariat étroit et de confiance avec le Parlement européen et ses commissions et membres concernés, ainsi qu'avec le Conseil et les États membres, qui doivent tous travailler ensemble.

En ce qui concerne l'objectif climatique à l'horizon 2040, qui est abordé plus en détail dans ma réponse à la question 9, je m'appuierai sur les conclusions de l'analyse d'impact détaillée accompagnant la communication sur l'objectif climatique recommandé pour 2040. Cette évaluation souligne la nécessité pour tous les secteurs de contribuer à l'objectif climatique à l'horizon 2040 d'une manière équilibrée et selon un bon rapport coût-efficacité. Toutefois, le rythme de décarbonation dans chaque secteur dépend de la disponibilité de solutions sans carbone.

Pour parvenir à la neutralité climatique et au pacte pour une industrie propre, je collaborerai avec d'autres membres du collège pour garantir la cohérence entre les politiques, y compris l'accès à l'énergie propre, les possibilités de financement, la création de marchés pilotes, la politique commerciale, la politique de concurrence, les politiques en matière d'économie circulaire, ainsi que les politiques en matière de climat et de fiscalité.

L'acte législatif sur l'économie circulaire constituera également un élément essentiel de nos efforts pour décarboner l'économie et soutenir la compétitivité industrielle. Il favorisera un mode de production plus durable en rendant les matières secondaires plus attrayantes. Après avoir réussi à dissocier la croissance économique des émissions, nous devons à présent la dissocier de l'utilisation des ressources primaires. La promotion de la circularité s'étendra également à l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à stimuler une utilisation plus circulaire du carbone, en générant des absorptions de carbone et en le réutilisant dans l'économie de l'UE de manière durable.

J'ai l'intention de coopérer avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle sur le train de mesures pour l'industrie chimique afin de simplifier et d'accélérer les procédures.

Je coordonnerai également les travaux sur la stratégie européenne de résilience pour l'eau afin de renforcer la résilience dans le domaine de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'UE et dans différents secteurs économiques. L'accent sera mis en particulier sur l'accessibilité à l'eau propre pour tous dans le cadre du programme pour une transition juste, ainsi que sur l'utilisation rationnelle de l'eau et la compétitivité des industries actives dans le domaine de l'eau.

En ce qui concerne la gestion des terres, une vision globale peut contribuer à l'atténuation du changement climatique ainsi qu'à la création d'une agriculture plus résiliente au changement climatique, à l'amélioration de la résilience des rendements, à une plus grande biodiversité et à une meilleure santé des sols. Cette vision vise également à intégrer davantage la bioéconomie de l'UE dans la circularité.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 16, seules des forêts saines et résilientes seront en mesure de produire la biomasse nécessaire dans une économie neutre pour le climat, tout en fournissant les services écosystémiques indispensables, tels que les absorptions de carbone et la préservation de la biodiversité. Au titre du cadre de certification de l'Union relatif aux absorptions de carbone, je veillerai avec mes collègues à développer

des méthodologies visant à reconnaître les utilisations durables de la biomasse et à intégrer ces initiatives dans l'élaboration de la stratégie pour la bioéconomie.

Enfin, la chaleur extrême, la sécheresse, les incendies de forêt et d'autres phénomènes météorologiques violents sont amplifiés par le changement climatique et deviendront plus fréquents et destructeurs. Si ces phénomènes ne sont pas pris en considération dans nos choix politiques, la compétitivité et la cohésion sociale en pâtiront. C'est pourquoi je collaborerai avec la personne qui occupera le poste de commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre en vue d'un nouveau plan européen d'adaptation au changement climatique, et ce afin de protéger contre les risques climatiques les infrastructures critiques de transport et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les intrants en capital naturel.

Si ma désignation en tant que vice-présidente exécutive est confirmée, une part essentielle de mes responsabilités consistera à combiner objectifs en matière de climat et de biodiversité et compétitivité. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à la question 7, cela requiert de la prévisibilité pour mener des activités en Europe et ailleurs, une approche stratégique, un soutien et des incitations fondées sur le marché.

En ce qui concerne la cohérence avec la politique de concurrence: permettez-moi tout d'abord de souligner que je m'engage, conformément aux traités de l'UE, à traiter les différentes affaires de concurrence en toute indépendance et impartialité, dans le plein respect de l'intégrité et de la confidentialité des enquêtes. Cela dit, la politique de concurrence fait bien entendu partie des outils de l'Union européenne. Si ma nomination est confirmée, je veillerai à ce que la politique de concurrence contribue, avec d'autres instruments stratégiques, à atteindre des objectifs généraux, tels que la transition propre, en incluant des cibles en matière de climat et de biodiversité. La réglementation et l'application des règles de concurrence doivent aller de pair et se renforcer mutuellement de manière cohérente. Ainsi, par le passé, l'application des règles de concurrence a généré et complété des initiatives réglementaires dans de nombreux domaines en approfondissant le marché unique, et il est essentiel que les propositions réglementaires reposent sur une politique de concurrence saine. C'est la raison pour laquelle je vois de nombreuses synergies entre les différents domaines de mon portefeuille dans le plein respect des traités.

Questions de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

9. Comment concevez-vous votre portefeuille au-delà de votre lettre de mission, et quel héritage souhaiteriez-vous laisser? Quelles sont les propositions législatives et autres initiatives que vous proposerez au collège des commissaires d'adopter au cours des cinq prochaines années, en particulier au cours des 100 premiers jours? Comment veillerez-vous à ce que ces propositions, ainsi que la mise en œuvre de la législation en vigueur, renforcent la compétitivité européenne? Comptez-vous fonder ces propositions législatives sur des analyses d'impact spécifiques? Quelles autres mesures proposerez-vous pour assurer une transition propre, sociale, juste et compétitive, notamment dans les secteurs les plus concernés? Quels sont vos projets en particulier concernant le pacte pour une industrie propre? Comment prévoyez-vous d'orienter les travaux sur la mise en œuvre du cadre législatif existant afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030 et de préparer, une fois que l'objectif de réduction des émissions à l'horizon 2040 aura été adopté, une nouvelle architecture pour parvenir à zéro émission nette d'ici à 2050, en veillant à garantir stabilité et prévisibilité pour les entreprises et les investisseurs européens, la réduction des prix de l'énergie et la compétitivité? Quelles mesures facilitatrices proposerez-vous pour aider les entreprises de l'UE à atteindre l'objectif de zéro émission nette? Quelles mesures envisagez-vous pour combler le déficit d'investissement public et privé annuel d'environ 800 milliards d'euros mis en évidence dans le rapport Draghi, y compris au moyen du Fonds européen pour la compétitivité? Comment comptez-vous accroître la participation des citoyens à vos travaux?

Si ma nomination est confirmée, mon mandat s'attachera à combiner la compétitivité et la décarbonation afin de faire de la transition propre une source de croissance et de prospérité pour l'UE. L'UE doit s'efforcer d'assurer une transition propre, juste et compétitive qui profite à tous les citoyens, en veillant à améliorer l'efficacité des marchés pour les consommateurs et les entreprises en Europe ainsi que pour la planète. L'Europe devrait rester une destination privilégiée pour des investissements qui créent des emplois de qualité stables et à l'épreuve du temps, dans un écosystème industriel solide. Je coordonnerai le programme de décarbonation avec les membres concernés du collège et poursuivrai une politique de concurrence qui s'aligne sur les objectifs communs de l'UE, en garantissant des conditions de concurrence équitables. À chaque étape, je travaillerai en partenariat avec l'industrie, les partenaires sociaux, y compris dans les régions et les communautés locales, et toutes les parties prenantes. J'ai la conviction que la décarbonation et la compétitivité sont des objectifs indissociables et qu'ils doivent tous être atteints de manière équitable.

Comme le souligne avec force le rapport Draghi, la décarbonation peut être un moteur de compétitivité si toutes les politiques sont bien alignées. Cela signifie que nous devons veiller à ce que nos politiques soient conçues de manière à dégager des synergies et à éviter les incohérences. Nous devons aider notre industrie à décarboner par l'innovation, en faisant de la transition un avantage concurrentiel. La compétitivité à long terme de l'Europe ne sera pas garantie si nous n'abandonnons pas les combustibles fossiles importés au profit d'une économie propre, compétitive et circulaire. Et il faudrait que cela se fasse rapidement. Je veillerai à ce que nous agissions sur tous les principaux leviers dont nous disposons pour stimuler la transition propre: en améliorant l'environnement des entreprises; en mobilisant les investissements publics et privés; en faisant baisser les prix de l'énergie. En agissant sur ces leviers, je veillerai à ce que les principes de proportionnalité, de subsidiarité et d'amélioration de la réglementation soient respectés, notamment au moyen de vastes consultations et d'analyses d'impact, et en prenant spécifiquement en considération les besoins des PME et des petites entreprises à moyenne capitalisation.

Pour atteindre nos objectifs climatiques, le point de départ est la mise en œuvre intégrale de la législation existante visant à réduire les émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030. Dans le même temps, nous devons prévoir une trajectoire à plus long terme pour la transition propre. À cet égard, j'aiderai la personne qui occupera le poste de commissaire chargé du climat, de la neutralité carbone et de la croissance propre à élaborer rapidement dans le cadre du nouveau mandat une proposition législative relative à l'objectif climatique à l'horizon 2040. L'objectif pour 2040, une fois adopté, constituera la base de la prochaine contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'UE au titre de l'accord de Paris. Lors de l'élaboration du cadre en matière de climat pour l'après-2030, le bon rapport coût-efficacité, le renforcement de la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale et la mise en place d'une transition juste seront des thèmes auxquels j'accorderai une attention particulière.

Je travaillerai en étroite collaboration avec mes collègues sur le pacte pour une industrie propre afin de faciliter la décarbonation et renforcer la compétitivité, comme indiqué dans ma réponse à la question 7. En ce qui concerne les aides d'État, je présenterai des propositions visant à simplifier et à cibler l'application de la politique de concurrence et à garantir l'alignement sur les priorités de l'UE, comme indiqué dans la réponse à la question 4.

Les besoins de financement pour la décarbonation industrielle sont considérables mais il s'agit d'un investissement nécessaire pour la compétitivité à long terme et également au regard du coût de l'inaction. Le financement privé couvrira et devrait couvrir la plupart des besoins. Pour y parvenir, nous devons: i) approfondir les marchés de capitaux privés, comme le suggèrent les rapports Letta et Draghi; ii) accroître le financement durable, en particulier le financement de la transition, et iii) garantir la viabilité financière des investissements dans la décarbonation. Les fonds publics devraient encourager les investissements privés afin de répondre aux besoins substantiels des industries européennes. Les capacités budgétaires varient d'un État membre à l'autre, ce qui rend le contrôle des aides d'État crucial pour une concurrence loyale et la cohésion au sein de l'Union tout en permettant la réalisation d'objectifs de politique publique.

Pour transformer le financement privé en investissements privés réels, une mise en œuvre stable de nos politiques et exigences juridiques existantes est essentielle. Je chercherai à rendre possible une combinaison plus efficace des fonds privés, des fonds nationaux et des fonds de l'Union afin d'atteindre l'échelle de financement nécessaire pour relever le défi de la décarbonation. Le budget de l'UE est l'un des principaux catalyseurs de la compétitivité européenne et je collaborerai avec d'autres membres du collège concernés pour veiller à ce que les investissements soient consacrés aux infrastructures et aux priorités européennes «zéro net». Le prochain cadre financier pluriannuel sera l'occasion de continuer à soutenir ces efforts en renforçant la compétitivité de l'industrie européenne et en assurant une transition juste. Comme indiqué dans les orientations politiques pour le nouveau collège, la Commission présentera un nouveau Fonds européen pour la compétitivité dans le contexte de notre proposition de nouveau budget renforcé dans le prochain cadre financier pluriannuel. Conformément à la lettre de mission, cette initiative devrait soutenir les projets importants d'intérêt commun (PIIEC). Ce Fonds investira dans des technologies stratégiques – y compris les technologies propres – et dans les efforts de décarbonation afin de faire en sorte que nous développions des technologies stratégiques et les fabriquions ici en Europe. Nous devons encore concevoir le futur Fonds européen de compétitivité. Nous devons d'abord nous poser la question de savoir ce que nous voulons financer, puis déterminer quelle est la meilleure façon d'atteindre nos objectifs de la manière la plus rentable et de maximiser les résultats sur le terrain. C'est ainsi que nous rendrons notre financement plus efficace. Nous utiliserons la puissance de notre budget pour mobiliser et réduire les risques liés aux investissements privés dans la poursuite de nos objectifs communs.

En tant que politique transversale puissante, la politique de concurrence devrait contribuer, parallèlement à d'autres instruments politiques pertinents, à atteindre l'objectif général consistant à devenir, d'ici à 2050, une économie compétitive et résiliente neutre en carbone. Pour ce faire, nous avons besoin de plus de concurrence dans tous les paramètres pertinents, rien de moins. Si ma nomination en tant que vice-présidente exécutive est confirmée, je

poursuivrai la modernisation de la politique de concurrence afin de veiller à ce qu'elle continue de faciliter la compétitivité des entreprises de l'UE, tout en m'efforçant de respecter l'état de droit et le principe d'égalité de traitement.

10. Pensez-vous que les règles actuelles en matière d'aides d'État sont suffisantes pour garantir une concurrence loyale dans l'ensemble de l'Union? Comment comptez-vous faire en sorte que la nouvelle approche de la politique de concurrence et le nouvel encadrement des aides d'État encouragent le déploiement d'énergies propres et renouvelables, l'efficacité énergétique et les investissements industriels et permettent aux technologies propres d'avoir une capacité de production suffisante, tout en limitant les dépendances extérieures, en renforçant la compétitivité de l'UE et en protégeant l'industrie européenne contre la concurrence déloyale extérieure, dans le respect des règles de l'OMC et du marché intérieur? Que pensez-vous des constatations de la Commission concernant le subventionnement déloyal des véhicules électriques à batterie en provenance de Chine et les droits compensateurs provisoires institués sur les importations de ces véhicules? Quelles mesures proposerez-vous pour relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les PME et les petites entreprises à moyenne capitalisation européennes? Quelles mesures proposerez-vous pour attirer les investissements privés et empêcher la délocalisation de l'activité économique et industrielle?

Comme indiqué dans les réponses aux questions 3 et 4, mon objectif sera d'accélérer et de cibler l'application des règles en matière d'aides d'État et d'adapter davantage la politique en matière d'aides d'État aux objectifs à plus long terme afin de mettre en œuvre le pacte pour une industrie propre et contribuer à la compétitivité européenne. Dans ce contexte, comme indiqué dans le rapport Draghi, nous devrions tirer les enseignements des règles en matière d'aides d'État mises en place pour répondre aux crises et promouvoir une aide coordonnée au niveau de l'UE afin de limiter le risque de fragmentation du marché unique.

Plus généralement, je moderniserai et renforcerai encore l'application des règles de concurrence, le but étant d'aider les entreprises européennes à innover, à se faire concurrence et à jouer un rôle de chef de file à l'échelle mondiale et de contribuer à la réalisation des objectifs plus larges de cette Commission.

Je crois au multilatéralisme. Une OMC réformée fait partie de la solution en vue de la prospérité mondiale. Nous devrions continuer à défendre la compétitivité et la résilience de l'UE en utilisant tout l'éventail de la boîte à outils de la Commission pour relever les défis de l'économie mondiale. Par exemple, j'appliquerai rigoureusement le règlement sur les subventions étrangères pour protéger le marché unique contre les subventions génératrices de distorsions accordées par des pays tiers, et ce afin de garantir des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises opérant sur le marché unique, tout en restant ouverte aux échanges et aux investissements avec les pays tiers. Je veillerai à ce que le règlement sur les subventions étrangères soit mis en œuvre de manière cohérente avec tous les autres outils pertinents de notre boîte à outils pour atteindre nos objectifs communs. En outre, nous nous efforçons également de rétablir des conditions de concurrence équitables au niveau mondial en promouvant la convergence en matière de règles de concurrence dans d'autres enceintes extérieures à l'OMC, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques et le réseau international de la concurrence.

Nous devons veiller à ce que l'UE reste un centre de production de véhicules électriques à batterie (VEB) et à ce que nous préservions les capacités de production de l'UE dans un secteur qui est essentiel à la transition écologique de l'UE et à nos objectifs climatiques. L'enquête antisubventions sur les VEB était fondée sur des faits et des éléments de preuve solides et a été menée conformément aux règles de l'OMC. La Commission s'emploie à trouver une solution négociée dans le dossier des VEB qui soit conforme aux règles de l'OMC, efficace et exécutoire. Ce dossier ne se substitue pas à notre stratégie industrielle dans le secteur automobile. Pour demain, nous devons mener un débat stratégique plus large sur l'avenir de l'industrie automobile dans l'UE en utilisant tous les outils politiques de notre boîte à outils de manière cohérente, en vue de la transition et pour garantir une chaîne de valeur écologique, compétitive et performante pour l'industrie automobile en Europe.

En ce qui concerne les PME, il est essentiel de les associer au projet pour que la transition propre et numérique de l'Europe soit une réussite. C'est pourquoi les règles en matière d'aides d'État offrent plus de souplesse aux États membres pour soutenir les PME, par exemple avec le financement des risques et en général avec des niveaux d'aide plus élevés. En outre, le contrôle des concentrations dans l'UE protège les PME en empêchant les hausses de prix et la perte de qualité et d'innovation. Une application rigoureuse des règles en matière d'ententes et d'abus de position dominante contribue à protéger les PME contre toute éviction du marché par les entreprises dominantes et leur permet de bénéficier d'un accès équitable aux marchés, dans l'intérêt des parties prenantes et des consommateurs. Je travaillerai en étroite collaboration avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, à qui la présidente de la

Commission a demandé de définir les PME en s'appuyant sur les conclusions de la récente évaluation. Une priorité importante sera de faciliter davantage la participation et l'accès des PME aux projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC). En outre, je veillerai à ce que l'application effective des règles en matière d'ententes et d'abus de position dominante aille de pair avec l'application rigoureuse du DMA, afin que les jeunes entreprises technologiques européennes aient une chance réelle de succès sur ces marchés.

11. Quelles mesures envisagez-vous pour faire baisser les prix de l'énergie à court, moyen et long terme et éliminer la dépendance de l'UE à l'égard des combustibles fossiles? Qu'entendez-vous faire pour accélérer l'arrêt progressif des importations de gaz en provenance de Russie? Selon vous, quels sont les principaux facteurs à l'origine de la volatilité des prix de l'énergie dans l'UE et quelles mesures concrètes devraient être prises pour garantir que les prix soient compétitifs, réactifs et abordables? De quelle manière entendez-vous garantir que les entreprises et les ménages bénéficient de la baisse des coûts de production des énergies renouvelables? Quel rôle les PIIEC devraient-ils jouer dans le domaine de la production d'énergie et de l'interconnectivité et comment serait-il possible de débloquer un financement supplémentaire pour leur mise en œuvre? Quel regard portez-vous sur le rôle de la neutralité technologique dans le contexte de l'approvisionnement énergétique et des prix de l'énergie? Quelle est votre position sur l'énergie nucléaire et les petits réacteurs modulaires?

Des prix de l'énergie plus élevés et volatiles constituent l'un des principaux freins à notre compétitivité et à la capacité de croissance de nos industries, comme le souligne le rapport Draghi. Si ma nomination est confirmée, je dirigerai les travaux de la Commission européenne sur l'énergie abordable et la réduction de nos dépendances à l'égard des combustibles fossiles, en commençant par supprimer progressivement les dernières importations de combustibles fossiles en provenance de Russie. Je collaborerai avec mes collègues commissaires, en particulier avec celle ou celui qui sera responsable de l'énergie et du logement, afin de stimuler les investissements dans les infrastructures énergétiques propres et de lutter contre la précarité énergétique dans toute l'Europe. Je pense que notre meilleure stratégie pour rendre l'énergie abordable est de mener à bien la transition vers une énergie propre et de bâtir une union de l'énergie solide aussi rapidement que possible. À cette fin, la Commission présentera un plan d'action pour une énergie abordable, dans le cadre du pacte pour une industrie propre, qui portera sur toutes les composantes des prix de l'énergie, y compris la fiscalité, ainsi que les marchés financiers, l'élaboration d'accords d'achat d'électricité et de contrats d'écart compensatoire bidirectionnels pour le marché de l'énergie en Europe. Nous proposerons également une feuille de route visant à mettre un terme aux importations d'énergie en provenance de Russie. Cela s'accompagnera également d'un réexamen de l'architecture de l'UE en matière de sécurité énergétique. Enfin, nous concentrerons nos efforts sur la mise en œuvre de la récente réforme de l'organisation du marché de l'électricité, l'expansion des énergies renouvelables dans le système énergétique et la réalisation d'améliorations en matière d'efficacité énergétique.

Des millions de personnes profitent déjà d'énergies renouvelables bon marché en tant qu'autoconsommateurs ou dans le cadre de communautés énergétiques, et nous devons faire en sorte que davantage de personnes en profitent également. Les consommateurs d'électricité ont enregistré des baisses de prix pour 100 milliards d'euros au cours de la période 2021-2023 grâce à la production d'électricité à partir de capacités solaires photovoltaïques et éoliennes nouvellement installées. Cette tendance doit se poursuivre et s'accroître. Je veillerai à ce que les États membres mettent en œuvre des procédures d'autorisation plus rapides et moins lourdes, réduisent la charge bureaucratique et mettent dûment en œuvre les dispositions juridiques relatives au déploiement des énergies renouvelables dans les nouvelles constructions ainsi que dans les bâtiments rénovés. Nos politiques fiscales et tarifaires pour l'utilisation de l'énergie devraient être alignées sur nos objectifs durables à long terme tout en contribuant à combler notre écart concurrentiel. La suppression progressive des subventions aux combustibles fossiles est essentielle pour atteindre cet objectif, ainsi que pour accroître l'efficacité énergétique.

La mise en place d'un cadre de gouvernance adapté à un système énergétique européen flexible, intégré et numérisé sera essentielle pour achever la transformation et la décarbonation de notre bouquet énergétique. C'est pourquoi j'accorderai une attention particulière à la révision du règlement sur la gouvernance.

L'augmentation de la production d'électricité renouvelable nécessite un réseau électrique modernisé ainsi que des solutions en matière de flexibilité de l'offre et de la demande et de stockage pour répartir les bénéfices des énergies renouvelables bon marché sur toutes les heures de la journée. Je collaborerai avec la personne qui occupera le poste de commissaire chargé de l'énergie et du logement pour présenter une feuille de route stratégique pour la numérisation et l'IA dans le secteur de l'énergie. Nous mobiliserons également le système des réseaux transeuropéens d'énergie afin de continuer à soutenir les infrastructures énergétiques transfrontalières essentielles liées à des projets constituant des projets d'intérêt commun. Je contribuerai également activement à la mise en œuvre de ces projets concernant des infrastructures clés par l'intermédiaire des groupes de haut niveau de la Commission pour la coopération régionale. Il est essentiel d'améliorer l'interconnexion entre les réseaux des États

membres non seulement pour gérer plus efficacement la transition, mais aussi pour en diffuser les avantages dans toute l'Europe.

Les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) sont un outil qui est essentiel pour investir collectivement dans les technologies et les infrastructures de demain, ils génèrent de l'innovation et du dynamisme industriels ainsi que des retombées positives pour l'économie européenne au sens large. C'est ce qui les rend compatibles avec les règles en matière d'aides d'État. Les PIIEC sont essentiels pour apporter des solutions européennes et pour que les États membres soutiennent des projets d'infrastructures énergétiques en libre accès, s'il apparaît qu'ils sont très importants pour l'UE. En ce qui concerne la production d'énergie, les PIIEC peuvent contribuer à relever le niveau d'innovation dans les différentes technologies propres et à accroître, par exemple, l'efficacité énergétique ou l'utilisation efficace des ressources dans différents secteurs (par exemple, dans les PIIEC autorisés sur les technologies d'informatique en nuage et à la périphérie). Les règles PIIEC encouragent le cofinancement de mesures nationales par des fonds de l'UE et peuvent bénéficier de financements réorientés au titre de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP). Le futur Fonds européen de compétitivité devrait soutenir les PIIEC.

Je m'appuierai sur la communication sur l'objectif climatique recommandé pour 2040 et sur les conclusions de son analyse d'impact détaillée. Nous avons besoin d'une efficacité maximale dans le déploiement des différentes technologies, à la fois des technologies éprouvées et des nouvelles technologies qui pourraient aider l'UE à parvenir à sa décarbonation au-delà de 2030, tout en respectant les prérogatives des États membres en matière de bouquet énergétique, conformément à l'article 194 du traité.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire à faible intensité de carbone, il convient de noter qu'en février 2024, la Commission a lancé une alliance industrielle afin de faciliter la coopération des parties prenantes au niveau de l'UE, d'accélérer le déploiement des petits réacteurs modulaires et de garantir une chaîne d'approvisionnement européenne solide, y compris une main-d'œuvre qualifiée. Cela permettra de tirer parti des capacités européennes de fabrication et d'innovation pour accélérer le déploiement des premiers projets de petits réacteurs modulaires dans l'UE d'ici au début de 2030, dans le respect des normes les plus rigoureuses en matière de sûreté nucléaire, de gestion des déchets, de durabilité environnementale et de compétitivité industrielle.

Question de la commission de l'emploi et des affaires sociales

12. Votre portefeuille couvre la transition propre, juste et compétitive qui, selon votre lettre de mission, doit être «dans l'intérêt des personnes et de leur emploi». Toutefois, vos responsabilités ne mentionnent que peu les aspects sociaux de la transition juste. Comment prévoyez-vous de collaborer avec la vice-présidente exécutive désignée Roxana Mînzatu? Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour faire en sorte que les ménages les plus vulnérables soient protégés et que la transition soit dans l'intérêt des travailleurs, que leurs droits soient respectés et promus et que personne ne soit laissé pour compte? Comptez-vous lancer une initiative sur l'anticipation et la gestion du changement dans le monde du travail, dans le contexte de la transition juste?

Quelles mesures concrètes allez-vous prendre dans le cadre du programme pour une meilleure réglementation afin de préserver l'acquis de l'UE en matière de droit du travail et d'améliorer les droits en matière d'emploi et les normes sociales?

En particulier, dans le contexte des plans sociaux pour le climat nationaux prévus pour juin 2025, comment garantirez-vous que le Fonds social pour le climat apporte non seulement un soutien à court terme aux ménages vulnérables, mais également des changements à long terme pour sortir les personnes de la précarité en matière d'énergie et de transport? Le Fonds pour une transition juste prenant fin en 2027, quelles mesures spécifiques prévoyez-vous afin d'accompagner les entreprises et les travailleurs dans la transition vers la neutralité climatique? De quelle manière comptez-vous contribuer à l'union des compétences?

Si ma nomination est confirmée, je veillerai à ce que les objectifs climatiques, économiques et sociaux soient poursuivis conjointement, en mettant l'accent sur la protection des plus vulnérables, en progressant ensemble pour que chacun puisse saisir les possibilités offertes par la transition, et en promouvant une transition centrée sur les personnes. Le nouveau pacte pour une industrie propre soutiendra des industries durables et compétitives tout en promouvant des emplois de qualité. En outre, la feuille de route pour des emplois de qualité, qui doit être élaborée par la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation avec les partenaires sociaux, garantira une transition juste. Elle défendra des salaires équitables, des normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail, de bonnes conditions de travail, des formations et des transitions professionnelles équitables pour les travailleurs salariés et indépendants, notamment en augmentant la couverture des négociations collectives.

Pour que les ménages les plus vulnérables soient protégés et que personne ne soit laissé de côté, je travaillerai sur la toute première stratégie de l'UE de lutte contre la pauvreté avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation. Cette stratégie s'attaquera de manière globale aux causes profondes de la pauvreté. Il est crucial de garantir un accès aux services essentiels, y compris à l'énergie et aux transports, pour assurer une transition écologique équitable. Le futur plan européen pour des logements abordables jouera également un rôle capital dans le soutien aux rénovations et à l'accès à des logements abordables et économes en énergie.

Le Fonds social pour le climat apportera un soutien aux ménages vulnérables, aux usagers vulnérables des transports et aux microentreprises vulnérables afin de faire face aux conséquences sociales du nouveau système d'échange de quotas d'émission sur les bâtiments et le transport routier (SEQE 2), en particulier en ce qui concerne la précarité en matière d'énergie et de transport. Je soutiendrai la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation afin que la programmation et la mise en œuvre du Fonds social pour le climat soient axées sur la prise en compte des répercussions sociales affectant les groupes vulnérables touchés par le SEQE 2. Le Fonds social pour le climat fournira une aide directe temporaire au revenu et comprendra à la fois des mesures et des investissements, et les mesures doivent apporter des changements structurels, avec des effets significatifs et durables. Le Fonds social pour le climat est conçu pour apporter des changements structurels au profit des ménages vulnérables et contribuer aux efforts visant à atteindre le grand objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030, fixé par le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux.

Au cours de mon mandat, je travaillerai en étroite collaboration avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation afin d'assurer une transition juste pour tous et d'instaurer les conditions permettant aux entreprises d'atteindre nos objectifs communs. Comme annoncé dans le plan d'action de 2024 sur les pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans l'UE, la Commission mettra en place un observatoire de la transition juste afin de faciliter le suivi des progrès accomplis. Les services de la Commission analyseront les cadres existants pertinents et étudieront comment promouvoir une vision commune et proactive assortie de trajectoires réalistes dans le cadre de processus de changement à plus long terme. Je soutiendrai également le travail de cette ou de ce vice-président dans le domaine du droit du travail afin de m'assurer que les personnes et leur emploi restent toujours au cœur de notre économie sociale de marché, même dans le cadre de l'évolution de nos industries et de nos économies.

Les compétences sont essentielles à notre compétitivité et à une transition propre et juste. Le pacte pour les compétences et une bonne compréhension des besoins en compétences constitueront un élément important de l'Union des compétences, ils joueront un rôle clé dans l'acquisition des compétences adéquates pour les industries critiques. Je travaillerai en étroite collaboration avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation pour m'inspirer de l'excellent travail accompli par les partenariats à grande échelle dans le cadre du pacte pour les compétences, en soutenant le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs.

Question de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

13. Il est largement admis que la crédibilité de l'UE dépend de l'application effective de ses règles, dont la législation sur les marchés numériques et le règlement sur les subventions étrangères. Quelles sont vos priorités en matière de contrôle de l'application de la législation à cet égard et de quelle manière garantirez-vous une mise en œuvre rapide et effective se traduisant par des avantages pour les consommateurs et les entreprises de l'UE et contribuant au bon fonctionnement du marché intérieur? Étant donné le niveau de complexité élevé d'un tel travail, comment comptez-vous faire en sorte de disposer des ressources qualifiées adéquates et de mettre en place une action coordonnée au sein de la Commission européenne?

Si ma désignation en tant que vice-présidente exécutive est confirmée, l'une de mes priorités sera de veiller à ce que les nouveaux outils tels que le DMA et le règlement sur les subventions étrangères soient effectivement mis en œuvre et apportent une réelle valeur ajoutée aux consommateurs et aux entreprises de l'UE. Ces outils visent à relever les défis croissants auxquels l'économie de l'UE est confrontée. J'ai l'intention de faire appliquer le DMA, qui impose des obligations aux grandes plateformes numériques, en veillant à ce que ces plateformes opèrent d'une

manière équitable et dans le respect des règles de la concurrence. De même, j'accorderai une priorité maximale à l'application du règlement sur les subventions étrangères, qui permet à la Commission de remédier aux distorsions causées par les subventions accordées par des pays tiers à des entreprises opérant sur le marché unique. Cela permet à l'UE de garantir des conditions de concurrence équitables pour toutes les entreprises opérant dans le marché unique, tout en restant ouverte au commerce et aux investissements.

En ce qui concerne le DMA, trois dimensions importantes guideront la hiérarchisation de mon travail avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie. Premièrement, ouvrir les écosystèmes fermés, qu'il s'agisse des téléphones portables, des résultats des recherches en ligne ou des places de marché en ligne. Les petites entreprises innovantes auront ainsi la possibilité de proposer de nouveaux services aux consommateurs. Au fil du temps, cela leur donnera la possibilité de rivaliser avec des contrôleurs d'accès bien implantés sur leur propre terrain. Deuxièmement, donner le choix aux consommateurs. Trop souvent, les contrôleurs d'accès imposent leurs propres conditions aux consommateurs, arguant qu'aucune solution de remplacement n'est assez bonne. Troisièmement, veiller à ce que les données appartiennent à ceux qui les génèrent. Les citoyens ont le droit de transmettre leurs données là où ils le souhaitent et de décider s'ils veulent que leurs données à caractère personnel soient utilisées ou non pour à des fins publicitaires. Les contrôleurs d'accès ne devraient pas utiliser les données générées par les clients de commerçants vendant leurs produits sur des places de marché en ligne lorsqu'ils sont en concurrence avec ces mêmes commerçants sur leur propre plateforme. Je veux donner aux citoyens et aux entreprises européens les moyens de maîtriser leur vie numérique et, dans cette optique, j'exigerai des contrôleurs d'accès qu'ils respectent les obligations qui leur incombent en vertu du DMA. S'ils ne le font pas, je n'hésiterai pas à utiliser tous les outils prévus par le DMA, y compris, le cas échéant, les amendes.

En ce qui concerne l'application du règlement sur les subventions étrangères, les deux voies d'exécution sont les concentrations et les enquêtes d'office. Pour les concentrations liées à des subventions étrangères, je serai stricte quant aux opérations faisant intervenir des subventions provenant de pays tiers, et je n'hésiterai pas à faire usage de tous les pouvoirs de ce nouvel outil le cas échéant, notamment dans les cas d'acquisitions induisant des subventions d'entreprises européennes. Et en ce qui concerne les enquêtes d'office (c'est-à-dire les enquêtes menées à l'initiative de la Commission), je poursuivrai les enquêtes préliminaires en cours. Dans le plein respect des règles, je ne peux préjuger de l'issue de ces enquêtes à ce stade. Et bien sûr, je veillerai au suivi continu des nouvelles affaires qui justifient une action d'office et, le cas échéant, nous ouvrirons une enquête. Conformément à ma lettre de mission, j'ai l'intention de concentrer nos efforts ex officio sur les secteurs les plus touchés et les types de subventions étrangères les plus préjudiciables à la concurrence loyale au sein du marché unique. Les nombreuses dimensions du marché unique nécessiteront une coordination étroite, et je contribuerai activement à l'alignement de nos actions sur les grandes priorités européennes.

Question de la commission des transports et du tourisme

14. Selon la lettre de mission correspondante, le futur vice-président exécutif désigné pour une transition propre, juste et compétitive sera responsable du cadre juridique pour les objectifs de décarbonation de l'UE et de la mise en œuvre de la législation «Ajustement à l'objectif 55». Dans le même temps, la commission TRAN a dirigé les travaux législatifs du Parlement sur la décarbonation des transports (FuelEU Aviation, FuelEU Maritime, révision de la directive sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs). Quelle est votre évaluation de l'incidence de la législation relevant du pacte vert sur le secteur des transports? Comment concevez-vous une nouvelle architecture sur la décarbonation du secteur des transports après 2030 tout en garantissant des conditions de concurrence équitables pour les entreprises de transport européennes, la compétitivité du secteur européen des transports et des emplois de qualité et attrayants en Europe? À cet égard, comment envisagez-vous votre coopération avec le futur vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes et le futur commissaire aux transports durables et au tourisme?

Conformément au pacte vert pour l'Europe, tous les secteurs économiques doivent contribuer aux objectifs climatiques de l'UE. Dans ce contexte, les transports, dont les émissions de CO₂ restent supérieures à leurs niveaux de 1990, revêtent une importance considérable si on souhaite tenir l'engagement de l'UE en matière de neutralité climatique à l'horizon 2050. L'UE a mis en place un cadre stratégique complet, comprenant le paquet «Ajustement à l'objectif 55», ainsi qu'une stratégie globale de mobilité durable et intelligente qui a conduit, entre autres, au paquet «Mobilité efficace et verte» et au paquet «Écologisation du transport de marchandises» afin de décarboner le secteur des transports.

L'innovation, la numérisation, la mise en œuvre effective et les investissements nécessaires sont essentiels pour atteindre nos objectifs clés. Pour parachever le réseau central RTE-T d'ici à 2030, il est nécessaire de rendre les infrastructures de l'UE plus résilientes face aux catastrophes naturelles ou aux actions hostiles, de déployer des solutions innovantes et numériques telles que les carburants durables pour les transports et les infrastructures de recharge, de moderniser nos flottes et de prévoir une mobilité plus intelligente au moment d'investir et de planifier en milieu urbain. Des propositions visant à améliorer l'utilisation des capacités de nos infrastructures, en particulier pour le rail et les voies navigables intérieures, ont déjà été présentées et j'espère que les colégislateurs parviendront bientôt à un accord à ce sujet.

La personne qui exercera la fonction de commissaire chargé du transport durable et du tourisme a pour tâche d'élaborer un plan d'investissement dans le domaine des transports durables afin de donner la priorité aux investissements en matière de décarbonation dans l'UE. Je soutiendrai pleinement cet effort et l'intégrerai dans le pacte pour une industrie propre. Dans le même temps, nous devons prendre en considération la dimension mondiale. La transition propre doit aller de pair avec des mesures renforçant la compétitivité mondiale du secteur des transports de l'UE, les travaux en cours au sein de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale étant essentiels.

Les investissements publics joueront un rôle important, par exemple au moyen d'aides publiques bien ciblées, conformément à nos règles en matière d'aides d'État. Dans le même ordre d'idées, je prendrai des mesures pour lutter contre toute subvention et tout investissement étrangers qui pourraient avoir des effets de distorsion et désavantager nos entreprises de transport européennes. Néanmoins, le budget de l'UE ne peut pas être la seule source d'investissement. Je soutiendrai l'engagement du collège des commissaires vis-à-vis des États membres et des pouvoirs régionaux et locaux afin de veiller à ce que leurs budgets et plans d'investissement tiennent pleinement compte de nos objectifs communément fixés. Nous devons également explorer les possibilités de financement au-delà du secteur public, et je contribuerai donc aux travaux visant à développer des sources de financement innovantes, susceptibles d'encourager et de mobiliser les investissements du secteur privé. Ces travaux devraient être axés sur une coopération accrue avec la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement afin de veiller à ce que leurs stratégies en matière de prêts reflètent les besoins stratégiques les plus urgents.

La prochaine Commission se concentrera sur l'élargissement de l'accès à des options de transport abordables pour tous les Européens. La lutte contre la précarité en matière de transport sera également alignée sur la toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, qui sera pilotée par la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé des personnes, des compétences et de l'état de préparation et à laquelle je serai heureuse d'apporter ma contribution. La prochaine Commission œuvrera également en faveur de normes sociales et de sécurité élevées, investira dans la reconversion et le perfectionnement professionnels et attirera davantage de jeunes dans le secteur. Avec d'autres membres du collège, j'orienterai nos investissements et notre financement vers une transition juste et sociale, y compris dans le domaine de la mobilité, notamment par l'intermédiaire du Fonds social pour le climat.

Je suis prêt à soutenir pleinement la personne qui occupera le poste de commissaire chargé du transport durable et du tourisme dans les travaux décrits ci-dessus et à travailler en étroite collaboration avec celle ou celui qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes.

Question de la commission du développement régional

15. Malgré son budget modeste, le Fonds pour une transition juste est une réalisation clé de la dernière législature et un outil essentiel pour les territoires confrontés à des défis socio-économiques liés à la transition neutre pour le climat. Cependant, des problèmes d'affectation des ressources, des obstacles administratifs et des difficultés à équilibrer objectifs environnementaux et sociaux ont limité son efficacité. En conséquence, de nombreux bénéficiaires visés, y compris des milliers de travailleurs des industries à forte intensité de carbone, n'ont pas pu bénéficier de cette aide. À l'heure actuelle, une grande partie des dotations du Fonds doit encore être absorbée d'ici à 2026.

Comment prévoyez-vous d'aider les collectivités locales et régionales à accélérer leur absorption et à prévenir les dégagements, tout en veillant à ce que les projets aient une réelle valeur ajoutée? Envisagez-vous de créer un deuxième Fonds pour une transition juste, ou entendez-vous intégrer ses objectifs dans d'autres fonds de la politique de cohésion, le principe de transition juste étant appliqué de manière transversale? Comptez-vous allouer davantage de ressources à la transition juste? Quelles mesures prendrez-vous pour faire en sorte que

l'aide parvienne aux régions et aux secteurs les plus vulnérables? Prévoyez-vous de simplifier les exigences relatives à l'accès des travailleurs à l'aide? Pensez-vous que la législation sur les aides d'État doit être révisée afin de permettre un accès plus simple et plus rapide à cette aide? Pour finir, envisagez-vous d'étendre le soutien du Fonds à des régions telles que celles disposant d'industrie automobile ou d'agriculture intensive, et d'augmenter proportionnellement le financement?

En collaboration avec la personne qui occupera la fonction de vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes, si nos nominations sont confirmées, nous capitaliserons sur les efforts actuellement déployés pour soutenir les régions touchées par la transition propre. La mise en œuvre du Fonds pour une transition juste (FTJ) progresse de manière régulière, le taux de sélection au niveau des fonds passant à 25 %. Si plusieurs régions relevant du FTJ ont encore besoin d'un soutien supplémentaire pour mettre en œuvre leurs plans territoriaux de transition, de nombreux outils sont disponibles et je continuerai à encourager les États membres à en faire usage.

L'accent est mis sur la garantie que tous les fonds sont effectivement utilisés pour attirer de nouvelles entreprises, créer des emplois et offrir de nouvelles perspectives économiques dans les zones qui abandonnent progressivement le charbon et des combustibles fossiles. Avec la personne qui exercera la fonction de vice-président exécutif chargé de la cohésion et des réformes, je m'efforcerai de mettre en place un environnement réglementaire permettant à toutes les parties prenantes, y compris les travailleurs, de participer pleinement au financement de l'UE et d'en bénéficier, en veillant à ce que nos politiques soutiennent le développement local de manière inclusive et efficace.

L'engagement actif des travailleurs dans la programmation et la mise en œuvre du FTJ facilite l'accès au financement. Par exemple, le projet «Job after coal» dans la sous-région polonaise de Konin a été développé en tant qu'initiative ascendante des syndicats des mines de lignite. L'objectif du projet est de soutenir les participants dans la création de nouveaux emplois durables en apportant une assistance ciblée élaborée avec les représentants des travailleurs. Le projet soutient la reconversion et le perfectionnement des anciens salariés des mines et des centrales électriques touchées par l'abandon progressif de la production d'énergie au lignite.

Je collaborerai avec mes collègues, les commissaires chargés du transport durable et du tourisme et de l'agriculture et de l'alimentation, afin d'évaluer les moyens de soutenir les régions qui dépendent du secteur automobile ou de l'agriculture intensive pour leur dynamisme économique. La vision de l'avenir du secteur agricole et alimentaire et le plan d'action industriel de l'UE pour le secteur automobile exposeront les mesures que nous pouvons prendre et je me réjouis à la perspective d'y contribuer.

Question de la commission de l'agriculture et du développement rural

16. L'agriculture et la sylviculture auront un rôle à jouer dans une transition propre, juste et compétitive. Il s'agit de deux des rares secteurs qui non seulement émettent du carbone, mais peuvent également contribuer activement à séquestrer le carbone, à fournir des matières premières renouvelables et à atténuer le changement climatique, tout en garantissant la sécurité de l'approvisionnement alimentaire de nos citoyens. Comment comptez-vous renforcer les secteurs agricole et forestier dans un contexte de transition juste? Comment inciter l'agriculture et la sylviculture à accroître leur contribution en tant que puits de carbone et à réaliser leur transition compétitive durable? Comment compteriez-vous aider les agriculteurs et les sylviculteurs à relever les défis du changement climatique?

Comment envisagez-vous de renforcer les perspectives et la contribution de l'agriculture tant à la croissance socio-économique qu'à l'amélioration de l'environnement, notamment en accentuant le potentiel de la bioéconomie, de l'économie circulaire, de chaînes d'approvisionnement alimentaire résilientes et de méthodes innovantes?

L'agriculture et la sylviculture revêtent une importance stratégique pour notre sécurité et notre autonomie. Ces secteurs sont essentiels à notre environnement naturel et sont au cœur de notre lutte contre le changement climatique et pour la création d'une bioéconomie circulaire en 2050. Dans le même temps, il s'agit de secteurs économiques qui doivent être compétitifs et viables. Les agriculteurs et les propriétaires forestiers méritent un revenu équitable et devraient être soutenus, encouragés et récompensés pour la fourniture de biens publics.

Pour renforcer ces secteurs dans la transition, les plans stratégiques relevant de la PAC servent d'outil axé sur les performances pour cibler le soutien aux agriculteurs et à certains sylviculteurs. Dans les plans actuels, 32 % des fonds de la PAC, soit près de 97 milliards d'euros de la dotation 2023-2027, sont consacrés à des objectifs en matière de climat, d'environnement et de bien-être animal. Dans son récent rapport du 30 septembre 2024 sur les

plans stratégiques relevant de la PAC, la Cour des comptes européenne reconnaît que l'«architecture écologique» du règlement relatif aux plans stratégiques relevant de la PAC 2023-2027 permet de revoir à la hausse l'ambition environnementale et climatique dans le cadre de la PAC, mais que ce potentiel doit être mieux exploité au travers des plans nationaux.

Les aides d'État peuvent également jouer un rôle clé dans le soutien à l'agriculture et à la sylviculture. Je collaborerai avec les États membres pour leur permettre d'utiliser les règles existantes en matière d'aides d'État qui fournissent un cadre spécifique récemment révisé et une exemption par catégorie pour les secteurs agricole et forestier et les zones rurales. Le cadre et l'exemption par catégorie, conçus pour compléter la politique agricole commune, accordent aux États membres une large marge de manœuvre pour soutenir les agriculteurs, en favorisant le développement économique et en soutenant les investissements. La boîte à outils en matière d'aides d'État est complétée par un soutien de minimis au secteur agricole en tant qu'outil supplémentaire. Si ma nomination au poste de vice-présidente exécutive est confirmée, j'ai l'intention de veiller à ce que l'examen des aides de minimis dans le secteur agricole visant à tenir compte de l'inflation soit achevé rapidement.

Le renforcement de la compétitivité, de la résilience et de la durabilité du secteur agricole nécessitera également une approche incitative complétant le soutien public. Le dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE l'a souligné. Il a également reconnu la nécessité de disposer d'un système d'évaluation comparative à l'échelle de l'UE comme condition préalable à la nouvelle approche en matière de durabilité. Avec le nouveau règlement sur les absorptions de carbone et le stockage du carbone (ACSC), nous jetons les bases d'un nouveau marché de la durabilité en introduisant une approche normalisée des certificats de durabilité dans toute l'Europe. Le règlement ACSC couvre non seulement les absorptions de carbone, mais s'étend également à la biodiversité et à l'adaptation en reconnaissant les pratiques de gestion qui renforcent la résilience aux effets du changement climatique, améliorent la fertilité des sols et protègent et restaurent la nature, en apportant des solutions gagnant-gagnant pour la souveraineté alimentaire et la productivité des terres. Comme indiqué ci-dessus, je pense que les crédits «nature» constituent également une solution prometteuse pour récompenser les agriculteurs pour leurs services et j'aiderai la personne qui exercera le poste de commissaire chargé de l'environnement, de la résilience en matière d'eau et de l'économie circulaire compétitive à développer ce concept.

En ce qui concerne plus particulièrement la durabilité dans le secteur, la Commission a adopté en 2023 des lignes directrices sur l'exclusion de l'article 101 du TFUE pour les accords de durabilité dans l'agriculture. Cette exclusion permet aux producteurs agricoles et aux autres opérateurs de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire de mettre en œuvre des normes de durabilité qui vont au-delà de ce qui est actuellement exigé par les législations européenne et nationales existantes. Je serai prête à fournir des orientations aux agriculteurs et à leurs partenaires dans la chaîne qui présentent des initiatives en matière de durabilité.

Si ma nomination confirmée, je m'efforcerai d'adopter une nouvelle stratégie pour la bioéconomie. L'Europe devrait ainsi pouvoir tirer parti du potentiel offert par un secteur en expansion, tout en garantissant la compétitivité et la prospérité, y compris dans les zones rurales. Je suis déterminée à mettre en œuvre une stratégie qui fournit aux entreprises européennes un cadre directeur pour prospérer dans la transition écologique et circulaire.